



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revalorisation

Question écrite n° 11222

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les remarques exprimées par les constructeurs de véhicules industriels. Ces derniers s'inquiètent de la pénurie de main-d'oeuvre et des conséquences qu'elle génère auprès des entreprises de ce secteur. Aussi, ils souhaitent que soit mise en place dans les collèges une campagne de sensibilisation, de promotion et d'orientation de ces professions afin que les élèves soient mieux informés des possibilités de carrière et de débouchés offerts par une telle activité. Cette initiative serait par ailleurs, selon eux, propice à valoriser les formations professionnelles et les métiers manuels où de nombreuses offres d'emplois sont à pourvoir. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Améliorer la connaissance des élèves des voies de formation et du monde de l'entreprise, assurer les bonnes conditions pour qu'ils élaborent un projet d'orientation personnel et réaliste sont deux objectifs majeurs de l'éducation nationale. Ces objectifs ont présidé à l'installation récente de dispositions et d'enseignements nouveaux tels que l'option de découverte professionnelle, ouverte à tout collégien, le stage d'observation en milieu professionnel, obligatoire pour tous les élèves de troisième depuis 2005, l'entretien d'orientation pour tous les élèves de troisième. C'est dans cette même perspective qu'il a été décidé d'instaurer un parcours de découverte des métiers et des formations qui sera mis en place dès la classe de cinquième à la rentrée 2008, pour les collèges volontaires, avant d'être généralisé. Mais cette connaissance n'a de sens que si elle s'appuie sur une relation directe avec le monde de l'entreprise. Aussi l'école et l'entreprise ont-elles opéré un rapprochement significatif, qui s'est traduit par l'existence aujourd'hui de dizaines de conventions et d'accords-cadres signés entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles et l'éducation nationale. Ces conventions et accords-cadres définissent des axes de collaboration visant à promouvoir les actions d'information, de formation, et d'insertion auprès des élèves. Ainsi, l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) a signé avec le ministère de l'Éducation nationale une convention-cadre, publiée au Bulletin officiel numéro spécial 9 du 1er décembre 2005. Cette convention porte sur deux volets : une collaboration dans l'adaptation des formations et des diplômes aux métiers du secteur et à leur évolution ; une implication dans l'information et l'orientation des jeunes, avec un accompagnement particulier des stages d'observation en entreprise et des enseignements de découverte professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11222

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7402

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1012